

1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT 2024-367 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2013-270 AFIN DE MODIFIER LES NORMES SUR LES CONTENEURS

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté un Règlement de zonage portant le numéro 2013-270 pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite utiliser un conteneur pour entreposer du matériel au centre communautaire;

ATTENDU QUE les conteneurs ne sont autorisés à l'intérieur du périmètre que pour les usages industriels et commerciaux;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 4 novembre 2024;

2024- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par , appuyé par et résolu à l'unanimité que le 1^{er} projet de règlement # 2024-367 modifiant le règlement de zonage 2013-270 afin de modifier les normes sur les conteneurs est et soit adopté, décrétant et statuant ce qui suit :

CHAPITRE 1- DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

Numéro et titre du règlement

1. Le présent projet de règlement porte le numéro 2024-367 et s'intitule « *Projet de règlement 2024-367 modifiant le Règlement de zonage 2013-270 afin modifier les normes sur les conteneurs.* »

CHAPITRE 2- DISPOSITIONS NORMATIVES

Utilisation d'un équipement de transport à d'autres fins

2. L'article 92 intitulé « Utilisation d'un équipement de transport à d'autres fins » dans la section 1 du chapitre 6 est modifié. La modification consiste à remplacer le paragraphe 1 du 2^e alinéa par le suivant :

« L'installation du véhicule est autorisée à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, et, à l'intérieur du périmètre, pour les usages commerciaux, industriels et publics seulement ; »

CHAPITRE 3- DISPOSITIONS FINALES

Entrée en vigueur

3. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adopté ce 4^e jour de novembre 2024.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

- Avis de motion donné le 4 novembre 2024;
- 1^{er} Projet de règlement adopté le 4 novembre 2024;
- Assemblée publique de consultation le 2 décembre 2024;
- Adoption du 2^e projet de règlement le 2 décembre 202
- Adoption du règlement le 2025;
- Entrée en vigueur le 2025.